

U.R.A.P.

Union Régionale des Arts Plastiques

SALON DE LYON ET SUD-EST

contactlyonsudest@gmail.com

www.salondelyonetsudest.com

06 30 87 47 55

**DOSSIER D'INSCRIPTION
& CONDITIONS D'EXPOSITION**

93^e SALON DE LYON ET SUD-EST 2020

du vendredi 6 novembre au dimanche 22 novembre 2020

Vernissage le samedi 7 novembre de 16h à 21h

Nom :

Prénom :

Nom d'artiste :

Adresse :

Téléphone :

Adresse courriel :

Site web éventuel :

CLÔTURE DES CANDIDATURES LE LUNDI 15 JUIN 2020

Chaque année, les œuvres qui seront exposées sont choisies par la commission de sélection de l'URAP parmi toutes celles proposées par les artistes, qu'ils soient membres actifs, sociétaires ou artistes invités.

Votre candidature doit nous parvenir le 15 juin 2020 au plus tard

par mail à l'adresse suivante : contactlyonsudest@gmail.com

Votre dossier de candidature doit contenir :

- Une biographie
- Un CV concernant votre activité artistique
- Un texte de présentation du travail que vous désirez exposer
- Des visuels montrant ce même travail (joindre si besoin un tracé permettant de visualiser la disposition de vos œuvres)

Dans tous les cas vous devrez nous faire parvenir **des photos numériques des œuvres que vous désirez exposer**,

en haute (300 dpi) et basse (72 dpi) définition, format 10 x 15 cm

Chaque photo présentée devra impérativement être légendée comme suit :

- nom de l'artiste, titre de l'œuvre, format, technique, date.

ATTENTION !

- **La commission pourra demander à voir le travail original proposé, et subordonner sa décision au résultat de cette démarche auprès de l'artiste.**
- **Seules les œuvres présentées préalablement à la commission conformément au présent document, et retenues définitivement par elle, pourront être exposées.**
- **En conséquence, toute œuvre non avalisée par la dite commission pourra être retirée d'office et sans préjudice.**

Selon nos statuts, pendant le salon vous disposerez de 4 mètres linéaires, sauf avis du placier qui a tout pouvoir, pour la mise en place des œuvres.

Tous les formats sont autorisés, même les très grands. Des portants seront mis à disposition pour la vente d'œuvres de plus petits formats.

L'inscription au Salon est de 135 euros.

Lors de la vente d'une oeuvre, l'artiste fera don à l'association de 30% du prix.

Les chèques seront établis au nom de l'Union Régionale des Arts Plastiques (URAP), et obligatoirement remis avant la date fixée pour l'accrochage. Ils ne seront encaissés qu'ultérieurement à ce dernier.

A noter que ces montants sont susceptibles d'être modifiés lors de la prochaine Assemblée Générale qui devrait avoir lieu en juin 2020.

Noter également que chaque exposant s'engage à assurer un minimum de présence, en plus de la soirée du vernissage, pendant la durée du salon.

Lister ci-dessous les œuvres proposées pour l'accrochage du prochain Salon de Lyon et Sud Est 2020, **(la première œuvre citée étant celle qui sera retenue pour le site ou le catalogue).**

Titre	date de réalisation	Technique	Format (H x l)	prix de vente
-------	---------------------	-----------	----------------	---------------

... / ...